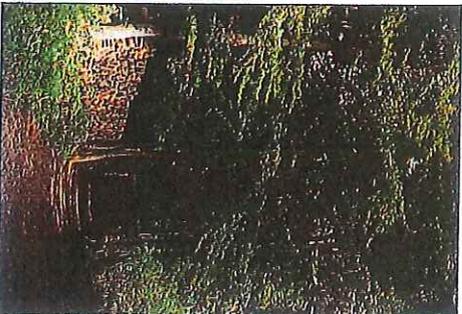
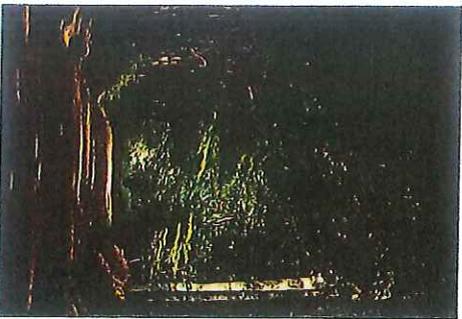


Ancienne propriété des Ducs d'Harvé puis de la famille de Croÿ, le Bois d'Harvé a été acheté en 1924, à l'initiative du Bourgmestre de Mons, M. Maistriau, par une Intercommunale regroupant l'Etat, la Province de Hainaut, la Ville de Mons et les communes d'Harvé et d'Obourg.

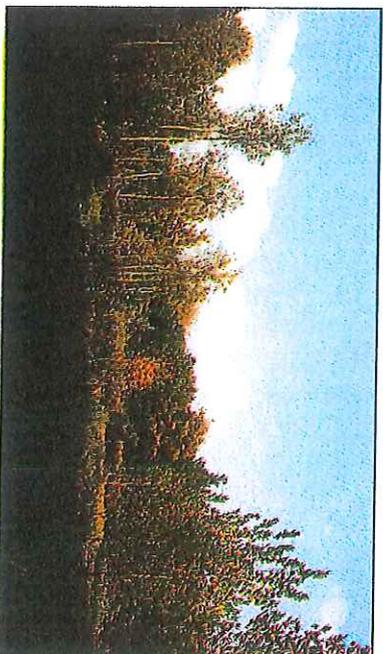
Depuis les fusions de communes, le statut d'Intercommunale a pu être maintenu grâce à la participation de la Ville du Raëux.

Situé à 5 Km de Mons, en bordure d'un site historique important (*Château des Ducs d'Harvé et Chapelle Notre-Dame du Bon Vouloir*), il est facilement accessible par l'autoroute ou par la «route verte» menant de Mons au Raëux.



Depuis longtemps, le Bois d'Harvé joue un rôle social important. Il est devenu une promenade très prisée des habitants de la Ville qui viennent trouver calme et air pur et faire provision de muguet et de jacinthes au printemps.

Les 235 hectares du Bois d'Harvé font partie d'une zone au patrimoine naturel particulièrement riche s'étendant autour de Mons (près de 7.000 hectares de forêts).



L'altitude du bois varie de 60 à 70 m. du nord au sud. Il n'existe aucune source ni aucun ruisseau mais une zone marécageuse se développe au lieu-dit «Grand Carré», au centre du bois.

Le sol est léger et se dessèche rapidement. Les fougères prolifèrent et le lapin se développe facilement.

La forêt actuelle est formée par une futaie sur taillis en cours de conversion en futaie mélangée par groupes.

La futaie comprend une grande variété d'essences :

chêne pédonculé et chêne rouge d'Amérique, frêne, hêtre, orme, peuplier, picard, érable, merisier, châtaignier, acacia, mélèze, pin, douglas.

Afin de préserver l'avenir du Bois d'Harvé, tout promeneur est invité à respecter un code de conduite :

- **Ne causez aucun dégât à la forêt**
N'arrachez ni les arbustes ni les plantes
Ne taillez pas dans l'écorce des vieux arbres
Ne détruisez pas les équipements, les signaux
Ne dérangez pas les animaux, les nids
- **Ne souillez pas la forêt**
Ne laissez traîner aucun déchet
Jetez les débris à la poubelle ou emportez-les
- **Ne faites pas de bruit inutile**
Fermez votre radio et «écoutez» le silence
- **N'allumez pas de feu**
Le danger est plus réel qu'il n'y paraît
- **Respectez les règlements**
Suivez les sentiers et les chemins autorisés
Garez votre voiture aux endroits prévus
Tenez votre chien en laisse
Soyez l'ami du forestier. Il vous apprendra mille choses.



Etang du Bois Denis